



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Règlement du concours

Création du logotype du 60^e anniversaire de l'académie de Reims

1. Présentation de l'académie de Reims et de son 60^e anniversaire

L'académie de Reims est officiellement créée le 1^{er} janvier 1962 par décret du Président de la République. Le territoire de l'académie correspond aux anciennes limites de la région Champagne-Ardenne : elle est constituée des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Marne. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'académie de Reims fait partie de la région académique Grand Est.

Sous l'autorité du recteur, l'académie met en œuvre la politique éducative nationale qu'elle décline en fonction des spécificités de son territoire. Avec ses partenaires, l'académie œuvre pour permettre à chaque élève de s'épanouir et de réussir. A travers les actions qu'elle impulse et accompagne, l'académie porte l'ambition que la Nation assigne à l'Ecole : transmettre et faire acquérir des connaissances, préparer à la vie professionnelle, éduquer les futurs adultes à être citoyens et à vivre ensemble, viser l'égalité des élèves dans la réussite éducative.

En 2022, la célébration du 60^e anniversaire de l'académie de Reims constituera un temps fort permettant de :

- renforcer l'identité et le rayonnement de l'académie sur le territoire ;
- valoriser les actions qu'elle conduit pour la réussite des élèves ;
- susciter la cohésion et l'émulation de ses acteurs (élèves, personnels) et de ses partenaires.

Dans le cadre du 60^e anniversaire, des rendez-vous institutionnels et des projets pédagogiques seront organisés dans l'académie pour célébrer son ambition éducative.

2. Objectifs du concours

A l'occasion de son 60^e anniversaire qu'elle célèbre en 2022, l'académie de Reims organise un concours scolaire pour la création du logotype de la manifestation.

Le concours offre la possibilité aux élèves d'exprimer et de valoriser leur talent créatif dans le domaine du design graphique. Il leur permet de s'engager dans une démarche collective de conception et de mobiliser des compétences d'investigation, d'expérimentation et de réalisation ainsi que des compétences de communication.

3. Organisateur du concours

Le concours de création du logotype du 60^e anniversaire de l'académie est organisé par le rectorat de l'académie de Reims représenté par Monsieur Olivier Brandouy, recteur.

4. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux lycéens des séries générales, technologiques et professionnelles, scolarisés au cours de l'année scolaire 2021-2022 dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie de Reims.

Les étudiants, y compris ceux inscrits dans une formation supérieure implantée dans un établissement secondaire de l'académie, ne sont pas autorisés à participer au concours.

5. Modalités de participation et calendrier

Afin d'encourager le travail collaboratif des élèves, la participation au concours est réservée à des groupes constitués de 2 à 6 élèves. Chaque groupe ne pourra soumettre qu'une seule proposition de logotype.

La participation au concours se déroule en deux étapes :

- Inscription : les participants doivent s'inscrire au concours jusqu'au **11 octobre 2021** en renvoyant le formulaire d'inscription (annexe 1) à l'adresse 60ans@ac-reims.fr
- Envoi de la réalisation : les participants pourront envoyer leur logotype ainsi que l'argumentaire du projet jusqu'au vendredi 19 novembre 2021 minuit, délai de rigueur. L'envoi des deux fichiers, au format numérique, sera adressé à l'adresse 60ans@ac-reims.fr

Les professeurs sont autorisés à transmettre les fiches d'inscription et les réalisations de leurs élèves.

6. Consignes de création

Le logo du 60^{ème} anniversaire de l'académie de Reims devra être représentatif de l'état d'esprit des manifestations organisées dans le cadre de cette commémoration.

Lors de la création du logo, les participants devront tenir compte des mots-clés suivants : **célébration, jeunesse, éducation, ambition, dynamisme, avenir, réussite, diversité**.

Le logotype sera un **macaron de forme circulaire**. Il sera réalisé en **version polychrome** sur fond blanc ou transparent ; il devra obligatoirement comporter les **indications suivantes** :

- « **Académie de Reims** »
- « **1962-2022** »
- « **60 ans d'ambition pour l'avenir** »

Le logo devra être lisible et facilement identifiable. Il devra pouvoir s'adapter à différents formats et à différents supports, imprimés ou numériques.

Le logo sera une **création originale** ; il ne devra pas reprendre tout ou partie d'éléments graphiques de marques déposées, d'images protégées existantes ou d'images appartenant à des tiers. Les participants s'assureront que les polices de caractère utilisées peuvent être librement utilisées.

7. Contraintes techniques et remise du logotype

Le fichier du logotype sera réalisé au format 180 mm x 180 mm sur fond blanc ou transparent.

La résolution du fichier sera de 300 dpi minimum.

Le logo sera transmis sous forme numérique au format .jpg, .png, .psd, .ai, ou .eps.

La taille du fichier ne devra pas excéder 5 Mo.

L'envoi du fichier du logo sera obligatoirement accompagné d'un argumentaire de projet dans lequel la démarche créative sera présentée et justifiée. Les participants pourront utiliser le support numérique de leur choix pour communiquer : texte, vidéo, diaporama, poster, infographie numérique, etc. Le fichier sera transmis à l'adresse 60ans@ac-reims.fr avant le 19 novembre 2021 (les fichiers pourront le cas échéant être transmis via une plateforme de transfert de fichiers volumineux comme *FileSender by Renater* accessible depuis le portail Arena).

8. Désignation du lauréat – Critères de sélection

La désignation du lauréat du concours s'opère en deux phases complémentaires :

- Vote des personnels de l'académie par voie électronique ;
- Délibération d'un jury de membres qualifiés, présidé par le recteur de l'académie de Reims ou son représentant.

Les critères d'évaluation des logotypes sont les suivants :

- conformité du logotype aux conditions définies dans le règlement du concours ;
- originalité de la proposition ;
- qualité visuelle et esthétique du logotype ;
- possibilité de l'adapter sur différents supports.

Les lauréats du concours seront informés par courriel au plus tard le 30 novembre 2021. Ils s'engagent à communiquer à l'organisateur les caractéristiques techniques du fichier envoyé, notamment les informations relatives aux polices ainsi que les valeurs des couleurs RVB ou CMJN employées.

9. Prix et valorisation des lauréats

Un prix sous forme de Chèques Culture récompensera chaque membre de l'équipe lauréate du concours.

L'équipe lauréate sera mise à l'honneur par l'organisateur du concours lors du lancement officiel du 60^e anniversaire de l'académie de Reims en janvier 2022. Son logotype sera valorisé sur les différents supports de communication de la manifestation.

10. Droits patrimoniaux

Les participants au concours acceptent de céder à titre exclusif et gratuit au rectorat de l'académie de Reims les droits patrimoniaux suivants :

- droit de représentation et de reproduction pour la communication directe ou indirecte du logotype au public, quelle que soit la nature du support employé.
- droit d'adaptation et de modification afin que le logotype retenu s'inscrive en cohérence avec la charte graphique académique.

Le rectorat de l'académie de Reims pourra librement exploiter les logotypes. Les participants au concours renoncent à réclamer une rémunération sur son exploitation.

11. Modification et acceptation

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier les modalités de participation au concours ou de l'annuler si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Renseignements:

Sébastien Thévenot
Inspecteur de l'Education nationale
Chargé de mission « 60^e anniversaire de l'académie de Reims »
Téléphone : 06.72.06.14.41
Courriel : 60ans@ac-reims.fr

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
CONCOURS DE CREATION DU LOGOTYPE
DU 60^e ANNIVERSAIRE DE L'ACADEMIE DE REIMS**

A renvoyer à 60ans@ac-reims.fr avant le 11 octobre 2021

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

NOM	
Adresse complète	
Courriel	

PROFESSEUR RESPONSABLE

NOM	Prénom	Discipline

COMPOSITION DU GROUPE D'ELEVES (2 à 6 élèves maximum)

NOM	Prénom	Classe

Les participants déclarent avoir pris connaissance du règlement du concours de création de logotype pour le 60^e anniversaire de l'académie de Reims.

Les participants s'engagent à adresser avant le vendredi 19 novembre 2021 le logotype et l'argumentaire de projet sous format numérique à l'adresse 60ans@ac-reims.fr